



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/CP/174
30 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997
10-14 mars 1997, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

Recommandation du Directeur exécutif

Assistance au Gouvernement de la République démocratique
populaire lao

Assistance proposée : 6 millions de dollars, dont
5,2 millions à prélever sur le budget
ordinaire et 800 000 dollars d'origine
multilatérale et bilatérale et/ou
provenant d'autres ressources, y
compris des ressources ordinaires

Durée du programme : 4 ans (1997-2000)

Cycle de l'assistance : Deuxième

Groupe sur la base de la décision 96/15 : A

Assistance proposée par domaines essentiels d'activité du programme (en millions
de dollars des États-Unis) :

	Ressources ordinaires	Autres	Total
Santé en matière de reproduction	3,5	0,8	4,3
Stratégies de population et de développement	1,0	—	1,0
Plaidoyer	0,7	—	0,7
Total	5,2	0,8	6,0

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Indicateurs concernant les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement*

		<u>Seuils*</u>
Pourcentage d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel qualifié (pourcentage) ¹	20,0	≥60
Taux de fréquence de la contraception (15-44 ans) (pourcentage) ²	9,0	≥55
Accès aux services de santé de base (pourcentage) ³	67,0	≥60
Taux de mortalité infantile (pour 1000) ⁴	97,0	≤50
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000) ⁵	300,0	≤100
Taux brut de scolarisation féminine au niveau primaire (pour 100) ⁶	64,0	≥75
Taux d'alphabétisme des femmes adultes (pourcentage) ⁷	40,9	≥50

* Valeurs indiquées dans le document DP/FPA/1996/15 et approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15.

¹ OMS, Coverage of Maternal Care, troisième édition, 1993. Les données concernent la période 1983-1993.

² Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Contraceptive Use 1994, ST/ESA/SER.A/143. Les données concernent la période 1986-1993.

³ UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 1995. Les données concernent la période 1985-1993.

⁴ Division de la population du Secrétariat de l'ONU, World Population Prospects Database 1950-2050, 1994 Revision. Les données concernent 1992.

⁵ UNICEF, La situation des enfants dans le monde 1995, d'après les chiffres établis par l'OMS. Les données concernent la période 1980-1992.

⁶ Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes, Version 3 (sur CD-ROM), 1994, d'après les chiffres établis par l'UNESCO.

⁷ UNESCO, L'éducation pour tous : situation et tendances, 1994.

Données démographiques

Population (milliers) en 1995	4 882	Taux d'accroissement annuel de la population (pourcentage)	2,8
Population en l'an 2000 (milliers)	5 602	Zone urbaine	5,7
Taux de masculinité (pour 100 femmes)	97,2	Zone rurale	1,9
Population urbaine en pourcentage du total	21,7	Taux brut de natalité (pour 1 000)	40,6
Population par groupe d'âge (en pourcentage)		Taux brut de mortalité (pour 1 000)	13,2
Enfants de 0 à 14 ans	44,8	Taux net de migration (pour 1 000)	0,0
Jeunes de 14 à 24 ans	18,2	Indice synthétique de fécondité par femme	6,03
Personnes âgées de plus de 60 ans	4,8	Espérance de vie à la naissance (en années)	
Femmes de 15 à 49 ans (Pourcentage)	45,1	Hommes	52,0
Âge médian (années)	17,6	Femmes	55,0
Densité de la population (au kilomètre carré)	21	Deux sexes	53,5
		PNB par habitant (dollars des États-Unis, 1994)	320

Sources : Ces données sont tirées de la publication de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU intitulée World Population Prospects: the 1994 Revision. Les données sur le PNB par habitant sont celles du PNUD. Deux points (..) indiquent que les données correspondantes ne sont pas disponibles.

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) envisage de financer sur la période 1997-2000 un programme en matière de population pour aider le Gouvernement de la République démocratique populaire lao à atteindre ses objectifs concernant la population et le développement. Le FNUAP propose de consacrer au programme un montant de 6 millions de dollars, dont 5,2 millions seraient prélevés sur son budget ordinaire, pour autant que ces ressources soient disponibles. Le FNUAP s'emploiera à réunir le solde de 800 000 dollars en faisant appel, autant que faire se peut, à des sources multilatérales et bilatérales et/ou à d'autres ressources, y compris ses ressources ordinaires, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP. Il s'agira du deuxième programme d'aide du FNUAP à la République démocratique populaire lao.

2. Le programme proposé, qui a été conçu en collaboration étroite avec les autorités nationales, des organisations non gouvernementales et les donateurs, tient compte du plan quinquennal de développement socio-économique de la République démocratique populaire lao pour 1996-2000, des autres déclarations de politique générale du Gouvernement et de la note de stratégie de pays pour 1996-2000 convenue entre le Gouvernement et les organismes des Nations Unies. Il se fonde sur les résultats et les recommandations de la mission sectorielle d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) effectuée en août 1996. Le cycle du programme proposé est conforme à celui du plan quinquennal de développement du pays et correspond au sixième cycle de programmation par pays du PNUD (1997-2000).

3. Dans le cadre du programme, le FNUAP aidera le Gouvernement à former des ressources humaines et à mettre en place des institutions dans le but d'accroître la capacité du pays d'assurer des services de santé en matière de reproduction de qualité dans 103 districts sur 133. Le programme aidera également le Gouvernement à renforcer sa capacité d'élaborer une politique nationale de population et à l'intégrer au plan de développement national tout en contribuant aux efforts visant à réduire les disparités sociales fondées sur le sexe et l'appartenance ethnique.

4. Toutes les activités prévues par le programme proposé, de même que toutes les activités qui bénéficient d'une assistance du FNUAP, seront menées conformément aux principes et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 49/128.

Historique

5. Les indicateurs du bien-être pour la République démocratique populaire lao figurent parmi les plus bas de la région. Le pays est classé dans le groupe "A" selon la nouvelle méthode d'allocation des ressources du FNUAP. Les enfants lao ont en moyenne une scolarité de moins de trois ans (3,6 ans pour les garçons et 2,1 pour les filles). Plus d'un tiers des adultes sont analphabètes – 35 % des hommes et 41 % des femmes. Une proportion située entre la moitié et les trois quarts de la population n'a pas accès à des services d'assainissement ni à l'eau potable. Le produit national brut (PNB) annuel par habitant n'est que de 320 dollars.

6. Selon les estimations de l'ONU, la République démocratique populaire lao comptait 4,9 millions d'habitants en 1995, avec un taux d'accroissement annuel de 2,8 %. Le plan quinquennal de développement socio-économique (1996-2000) du pays vise à maintenir le taux d'accroissement de la population à 2,4 %. Le taux brut de natalité, le taux brut de mortalité ainsi que les taux de mortalité maternelle et infantile sont très supérieurs aux taux moyens des autres pays d'Asie du Sud-Est. Le nombre d'enfants souhaité est de 4,2 alors que l'indice synthétique de fécondité est considérablement plus élevé (6,03), ce qui signifie qu'une part importante de la demande de services de planification familiale n'est pas satisfaite. La structure de la population de la République démocratique populaire lao est caractérisée par une base très élargie, environ 45 % de la population ayant moins de 15 ans. La population du pays devrait doubler en 27 ans.

7. En République démocratique populaire lao, la pauvreté présente plusieurs aspects liés à la géographie, à l'appartenance ethnique et au sexe. La pauvreté empêche les habitants de satisfaire leurs besoins fondamentaux dans les domaines de la santé et de l'éducation. Dans les zones rurales, environ 70 % de la population ne peuvent avoir accès à des services de santé dans un rayon de 3 kilomètres. Dans les zones urbaines, la majorité de la population a accès à des services sanitaires avoisinants mais seulement 22 % des Lao vivent dans les villes. Seulement 20 % des accouchements sont assistés par du personnel médical. Tous les autres sont réalisés par des accoucheuses traditionnelles, des membres de la famille ou des parents.

8. Selon les résultats de l'étude sur la fécondité et l'espacement des naissances réalisée en 1995, 41 % des femmes actuellement mariées souhaiteraient réduire les grossesses tandis que 23 % souhaiteraient espacer les naissances afin de planifier leur famille en fonction du revenu du ménage. La contraception est très faiblement utilisée en République démocratique populaire lao : seulement 9 % des femmes actuellement mariées et âgées de 15 à 49 ans utilisent une méthode de contraception. Il existe des disparités régionales et socio-économiques mais aussi entre zones rurales et zones urbaines en matière d'espacement des naissances. L'espacement des naissances est le plus pratiqué dans la région du centre qui est plus prospère que les régions montagneuses du sud où la fréquence est très faible. Il est également moins pratiqué chez les femmes non instruites et chez celles qui travaillent dans l'agriculture.

Assistance antérieure du FNUAP

9. L'assistance antérieure du FNUAP comprenait un appui à des activités de recensement menées entre 1972 et 1976, un appui à la mise en place d'un système de collecte de données démographiques et statistiques entre 1980 et 1982, une assistance au titre du recensement de la population de 1985 et un appui aux services de santé maternelle et infantile et à l'espacement des naissances de deux centres de consultations à Vientiane. Si cette assistance a permis de disposer de données essentielles sur la population, celles-ci n'ont guère été utilisées ni diffusées aux fins de la formulation de politiques et de la planification du développement. En outre, la qualité des données a pâti du fait que les informations n'avaient pas été ventilées par sexe.

10. Le premier programme de pays (1993-1996), qui a été financé à concurrence de 3,5 millions de dollars, portait sur l'espacement des naissances, l'intégration des facteurs démographiques dans la planification du développement et l'éducation en matière de population. Le FNUAP a fourni un appui aux services d'espacement des naissances dans certains districts de 13 provinces, équipé trois centres de formation du personnel de santé maternelle et infantile et formé environ 3 800 volontaires villageoises de l'Union des femmes lao. L'assistance du FNUAP à la formation dans le cadre du programme d'espacement des naissances et dans le domaine de la population a contribué à la mise en place de capacités nationales et au renforcement des institutions nationales. Une étude sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) financée par le FNUAP a permis d'obtenir les premières données nationales représentatives sur la fréquence et la connaissance de la contraception et les sources d'approvisionnement en contraceptifs.

11. Plusieurs enseignements importants ont été tirés du premier programme de pays. En premier lieu, l'appui apporté aux activités en matière d'espacement des naissances s'est révélé positif pour ce qui est d'amener la nation tout entière à appuyer et reconnaître les préoccupations en matière de population. Cela a également permis de mettre en place une infrastructure pour fournir des services de santé en matière de reproduction. En deuxième lieu, l'élargissement graduel du programme a permis de veiller à une utilisation judicieuse des ressources tout en mettant progressivement en place des capacités au niveau des districts, favorisant ainsi la viabilité. En troisième lieu, l'exécution du programme par le biais d'organisations populaires telles que l'Union des femmes lao a été un moyen efficace de toucher la communauté.

12. S'il est vrai que certains principes et éléments fondamentaux d'un programme et d'une stratégie en matière de population se retrouvent dans sa constitution, dans les rapports politiques aux cinquième et sixième congrès du Parti ainsi que dans le plan quinquennal de développement, la République démocratique populaire lao ne dispose toutefois pas d'une politique officielle en matière de population. Les responsables politiques sont convaincus que le taux d'accroissement de la population devrait correspondre au taux de croissance économique. L'expérience acquise dans ce domaine montre qu'il faut accorder un rang de priorité élevé aux activités de plaidoyer et qu'il importe de disposer d'un mécanisme susceptible de faire mieux connaître les questions de population dans le pays.

13. Dans l'ensemble, le Fonds a eu une expérience positive pour ce qui est de sensibiliser le public et de mettre en exergue l'importance des questions de population et de développement. Le manque de personnel qualifié et d'infrastructures adéquates pour fournir des services de santé et d'espacement des naissances demeure une source de graves préoccupations qui seront étudiées dans le cadre du deuxième programme de pays. En outre, le manque de contraceptifs permettant de satisfaire la forte demande constitue un autre domaine essentiel qui bénéficiera de l'appui du FNUAP.

Autre assistance extérieure

14. Certains organismes des Nations Unies, donateurs bilatéraux et organisations non gouvernementales appuient divers projets dans le domaine de la

santé et du développement social. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fournissent un appui pour le renforcement des capacités, la mise en place de systèmes de santé de district, la démarginalisation des femmes et l'amélioration des soins de santé primaires. Le PNUD appuie la mise en place d'infrastructures et la mise en valeur des ressources humaines ainsi que la prévention du sida et l'éducation en la matière.

15. La Banque asiatique de développement (BASD) a appuyé des activités en matière de soins de santé primaires telles que la construction de centres de santé et l'approvisionnement en fournitures et matériel médicaux. La Banque mondiale fournit une assistance pour la construction de centres de santé, l'approvisionnement en fournitures et matériel médicaux et la formation du personnel sanitaire. Les Gouvernements japonais et suédois et la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), organisme allemand, apportent également un appui aux programmes de soins de santé primaires, y compris la prévention du VIH/sida. L'Australie a appuyé un projet de soins de santé maternelle et infantile dans une province.

16. Parmi les organisations non gouvernementales internationales, l'Organisation japonaise de coopération internationale dans le domaine de la planification de la famille appuie des activités en matière de soins de santé primaires. Save the Children Fund (SCF) d'Australie apporte une assistance au perfectionnement du personnel en vue d'améliorer la santé maternelle et infantile. SCF (Royaume-Uni) fournit une assistance à la mise en valeur des ressources humaines, à la formation et à l'équipement. Care International a appuyé un projet en matière d'information, d'éducation et de communication (IEC) visant à identifier les comportements à risques de certains groupes défavorisés.

17. Le FNUAP est le principal organisme de financement dans le secteur de la population en République démocratique populaire lao. L'assistance qu'il fournit au programme en matière de population et d'espacement des naissances est essentielle car il n'existe pas d'autre source importante d'assistance dans ce domaine. Du fait des relations de travail étroites qu'il entretient avec le Gouvernement et les organisations populaires communautaires, le Fonds a fermement établi sa crédibilité parmi les autres donateurs. C'est l'unique organisme en mesure d'aider le Gouvernement à intégrer pleinement les questions de population dans le plan national de développement.

Programme proposé

18. Les objectifs du plan quinquennal de développement de la République démocratique populaire lao sont de maintenir le taux d'accroissement de la population à 2,4 % et de réduire le taux de mortalité infantile à 73 pour 1 000 et le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes à 225 d'ici à l'an 2000. Le programme proposé par le FNUAP vise à aider le Gouvernement à atteindre ses objectifs en renforçant les services de santé en matière de reproduction ainsi que les capacités institutionnelles à tous les niveaux et en appuyant les efforts de plaidoyer tendant à promouvoir les programmes en matière de population. Le Fonds aidera également le Gouvernement à coordonner les activités entreprises par les donateurs dans le domaine de la population.

19. Les trois domaines principaux de la santé en matière de reproduction, à savoir la planification familiale et la santé sexuelle, les stratégies en matière de population et de développement et les activités de plaidoyer feront l'objet de sous-programmes aux fins de planification. Par souci de cohérence et de complémentarité, les activités seront menées simultanément dans ces trois domaines afin qu'elles se renforcent mutuellement. Par exemple, les activités de plaidoyer joueront un rôle important en suscitant une prise de conscience de l'importance que revêt l'espacement des naissances pour la réduction de la mortalité maternelle et en donnant aux jeunes les moyens de lutter contre les principaux problèmes de santé en matière de reproduction tels que les maladies sexuellement transmissibles (MST), y compris le VIH/sida. En outre, les stratégies en matière de population et de développement seront coordonnées avec la planification du programme de santé en matière de reproduction grâce à des travaux de recherche et d'analyse concernant des questions spécifiques liées à la santé en matière de reproduction (par exemple mortalité maternelle, avortements à risques et disparités entre les sexes).

20. Santé en matière de reproduction. Dans le domaine de la santé en matière de reproduction, le programme proposé aidera le Gouvernement à fournir des services à 80 % de la population. Il s'agira de répondre aux besoins non satisfaits dans ce domaine, notamment en matière d'espacement des naissances, en appuyant la fourniture progressive de services de santé en matière de reproduction de qualité dans 103 districts dans le cadre du programme de soins de santé primaires. Un système d'orientation des patientes sera mis en place, le district servant de centre de liaison pour coordonner les services de soins de santé en matière de reproduction, y compris ceux spécialisés dans les MST et la gestion des complications liées aux avortements provoqués. Ces activités devraient contribuer à réduire la mortalité maternelle. Le FNUAP fournira également une assistance pour la prestation de services d'espacement des naissances aux groupes défavorisés et aux adolescents.

21. Afin de renforcer les capacités des principaux organismes nationaux s'occupant des questions de population et de la santé en matière de reproduction, le FNUAP fournira un appui technique à la formation du personnel de divers ministères, instituts et organisations populaires tels que le Ministère de la santé, l'Institut de santé maternelle et infantile, l'Institut de recherche économique, la Comité d'État pour la planification, le Centre national de statistique et l'Union des femmes lao. Une assistance technique sera également fournie à ces institutions pour les aider à effectuer des études et à analyser, diffuser et utiliser les résultats dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction.

22. Pour que le grand public prenne davantage conscience des nouvelles questions liées au sexe et à la santé (telles que les MST et le VIH/sida) et les comprenne mieux, le FNUAP contribuera à l'élaboration de matériels et de stratégies d'IEC culturellement acceptables et appropriées à l'intention de groupes ou particuliers tels que les groupes ethniques, les adolescents et les personnes susceptibles d'accepter l'espacement des naissances en mettant l'accent sur la responsabilité de l'homme. De plus, en collaboration avec la Commission nationale de lutte contre le sida et le Programme commun des Nations Unies sur le sida, le FNUAP aidera à élaborer une stratégie nationale de prévention des MST, y compris le VIH/sida, ainsi qu'à formuler des stratégies

d'IEC et à former le personnel sanitaire aux méthodes de prévention des MST et de lutte contre ces maladies.

23. Le FNUAP aidera l'Union des jeunes lao à jouer un rôle de plaidoyer dans le cadre d'une campagne appropriée d'IEC et de formation en matière de prévention du VIH et des MST à l'intention des jeunes non scolarisés en usant du système d'éducation extrascolaire. Pour les jeunes scolarisés, le FNUAP continuera à aider le Ministère de l'éducation, en collaboration avec le Ministère de la santé, à promouvoir l'éducation en matière de population dans le cadre du système d'éducation scolaire.

24. Stratégies en matière de population et de développement. Le programme proposé aidera le Gouvernement à cerner les questions liées à la population et aux sexes/pécificités et à les intégrer dans le plan national de développement. Le FNUAP fournira une assistance technique à divers ministères et institutions dans le but de suppléer au manque de connaissances spécialisées nationales et de renforcer les capacités existantes en vue de la réalisation de travaux de recherche et de la collecte de données ainsi que de l'analyse et de l'utilisation des résultats. Les domaines de recherche qui bénéficieront de l'appui du FNUAP comprennent les besoins particuliers des adolescents et des groupes défavorisés dans le domaine de la santé en matière de reproduction, les disparités entre les sexes et la mortalité maternelle. La formation à la recherche et à la collecte de données portera sur les activités qui mettent l'accent sur la ventilation des données par sexe.

25. Activités de plaidoyer. Étant donné l'importance des questions liées à la population en République démocratique populaire lao, le FNUAP aidera le Gouvernement à créer un mécanisme national pour promouvoir les programmes en matière de population et jouer un rôle de plaidoyer en matière de population et de planification du développement. Il s'agira notamment d'aider le Gouvernement à promouvoir l'éducation dans le domaine de la santé en matière de reproduction, y compris l'espacement des naissances et l'hygiène sexuelle, en organisant une série de séminaires nationaux de haut niveau et des groupes de discussion sur la base du Programme d'action de la CIPD. Le Fonds appuiera également les rencontres d'étudiants et d'autres moyens de participation populaire propres à permettre au grand public de comprendre les questions liées à la population et au développement. L'appui du FNUAP visera essentiellement à renforcer les capacités techniques des prestataires de services, qui sont souvent les acteurs du changement, pour qu'ils puissent entreprendre diverses actions de plaidoyer dans le cadre de leurs activités et programmes ordinaires.

26. Afin de promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes, le Fonds aidera l'Union des femmes lao à améliorer les compétences en matière de gestion aux niveaux central, provincial et local. L'Union des femmes lao servira d'interlocuteur pour les efforts de plaidoyer visant à démarginaliser les femmes. Elle est habilitée à faire des recommandations en matière de politiques et de programmes dans le but de réduire les disparités entre les sexes dans la planification des activités et les politiques des ministères techniques. Afin de réduire les disparités entre les sexes en matière d'éducation, le FNUAP appuiera les activités de plaidoyer visant à encourager l'éducation des filles ainsi que la participation et la responsabilisation des hommes dans les programmes d'espacement des naissances.

Mise en oeuvre, suivi, évaluation et coordination du programme

27. Le programme proposé sera exécuté par le Gouvernement et des organisations non gouvernementales nationales et internationales et exigera l'appui technique des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies. Le FNUAP s'occupera des achats, en particulier en ce qui concerne le programme relatif à la santé en matière de reproduction. Le Ministère de la santé entreprendra les activités dans le domaine de la santé en matière de reproduction avec le concours d'autres ministères techniques. Le Comité d'État pour la planification sera l'organisme chargé de l'application des politiques de population et des stratégies en matière de développement. L'Union des femmes lao, l'Union des jeunes et le Ministère de l'éducation seront responsables des activités de plaidoyer. Le Comité d'État pour la planification est l'organisme central chargé de la coordination des programmes de population dans le pays. Étant donné le manque de personnel qualifié en République démocratique populaire lao, le FNUAP dispensera une formation en matière de gestion, de coordination, de suivi et d'évaluation du programme au personnel.

28. Au début de 1999, un examen à mi-parcours sera effectué pour évaluer les résultats ou les insuffisances du programme. Conformément aux directives du FNUAP et aux principes, objectifs et indicateurs seuils de la CIPD, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs seront utilisés pour suivre l'exécution du deuxième programme de pays et en évaluer les résultats. En outre, chaque domaine essentiel d'activité fera l'objet d'examens annuels tripartites au cours desquels le plan de travail annuel et la situation concernant l'exécution des projets seront examinés et modifiés, le cas échéant.

Recommandations

29. Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'administration d'approuver le programme d'assistance pour la République démocratique populaire lao tel qu'il est présenté ci-dessus, à concurrence d'un montant de 6 millions de dollars pour la période de 1997-2000, dont 5,2 millions de dollars seraient financés sur les ressources ordinaires du FNUAP, pour autant que ces ressources soient disponibles, le solde de 800 000 dollars étant financé, dans la mesure du possible, au moyen des ressources multilatérales et bilatérales et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP.
